



Le droit d'auteur à l'épreuve du réseau

CNED

Se former tout au long de la vie

Sommaire



Les droits d'auteur : un monopole d'exploitation



Liens hypertextes et flux : Quels risques



Protéger efficacement ses droits

I. Les droits d'auteur : un monopole d'exploitation

- «L' œuvre » : Une notion extensible et évolutive
 - Critère = originalité de la création
- Les prérogatives de l'auteur :Un monopole d'exploitation
 - Droits moraux
 - Droits patrimoniaux

I. Les droits d'auteur : un monopole d'exploitation

- Les droits moraux comprennent :
 - Le droit de divulgation
 - Le droit au nom (paternité)
 - Le droit au respect de l'intégrité de l'œuvre
 - Le droit de retrait

- Les droits patrimoniaux comprennent :
 - Le droit de reproduction
 - Le droit de représentation

I. Les droits d'auteur : un monopole d'exploitation



Réseau ouvert \neq de libre de droits

Propriétaire du site \neq de l'auteur

- Il faut donc toujours rechercher l'auteur d'un contenu
- Cette démarche peut être très complexe
- Privilégier des contenus libres
 - Licences GNU GPL et Creative Commons
 - Documents officiels
 - Documents du domaine public
- Le CFC peut parfois être d'un secours

II. Liens hypertextes et flux : Quels risques ?

- **Définition (CA Paris 19 Septembre 2001) :**
 - C'est un « mécanisme permettant à l'utilisateur, en cliquant sur un mot ou un bouton, de passer d'un site à un autre »

- **Liens sur page d'accueil ≠ liens profonds**

A bannir	Utilisation possible	Solliciter l'auteur
<ul style="list-style-type: none"> -Les « frames » -Cibler un contenu téléchargeable et non une page -Liens automatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Page d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - Liens profonds

II. Liens hypertextes et flux : Quels risques ?

- **Actualité jurisprudentielle : les flux RSS :**
 - Le flux RSS permet l'affichage de contenus provenant de tiers et que l'on ne maîtrise pas.

- **Quelle responsabilité?**

- **Tendance actuelle : la responsabilité éditoriale!**
 - Assimilation à l'auteur du contenu
 - Critères du choix opéré de recourir au flux, de la mise en page etc...

III. Protéger efficacement ses droits

- Prouver l'antériorité de son droit
 - LE CPI ne prévoit pas d'obligation de dépôt
 - Comment prouver sa qualité d'auteur?

- Les moyens classiques
 - Conserver tous les documents attestant de la création
 - Le recommandé à soi-même
 - Le dépôt auprès d'un huissier

- Les dépôts auprès d'organismes

III. Protéger efficacement ses droits

- Quelques organismes de dépôt

SGDL	<ul style="list-style-type: none">- toute sorte de contenus (images, logiciels, textes....)- Pour 4 ans-45 euros
INPI	<p>Enveloppe soleau</p> <ul style="list-style-type: none">-15 euros pour 5 ans-Limité à 7 feuilles (pas de CD rom...)
APP	<ul style="list-style-type: none">- Contrat de référencement en logibox.-Couteux : 80 euros puis 110 euros par an d'adhésion comprenant 3 référencements annuels- Créations numériques, logiciels

III. Protéger efficacement ses droits

- Le constat sur Internet :

- Avant tout constat sur Internet vérifier :
 - L'absence de proxy
 - Le vidage de la mémoire cache
 - La suppression des cookies

- Lors du constat, éviter :
 - L'aspiration du site contrefacteur
 - L'utilisation de logiciels « interprétant » l'information

Merci de votre attention



CNED

Cned - Direction générale - BP 80300 - 86963 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX - FRANCE

Tél. 05 49 49 94 94  - Fax : 05 49 49 96 96

www.cned.fr

CNED

Se former tout au long de la vie